



# ÉTHIOPIE. AU-DELÀ DU MAINTIEN DE L'ORDRE

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES  
FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES RÉGIONS AMHARA ET OROMIA –  
EXTRAITS

**Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.**

**La vision de l'organisation est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.**

**Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.**

© Amnesty International 2020

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'œuvre dérivée - 4.0 International)

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en 2020 par

Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : AFR 25/2358/2020 - Extraits

L'édition originale a été publiée en : anglais

**amnesty.org**



Crédit photo de couverture : © Amnesty International (Illustration : Victor Ndula)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE</b>	<b>4</b>
<b>2. CONCLUSION</b>	<b>7</b>
<b>3. RECOMMANDATIONS</b>	<b>9</b>
AU PREMIER MINISTRE D'ÉTHIOPIE	9
AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	9
AU MINISTÈRE DE LA PAIX, À LA COMMISSION FÉDÉRALE DE LA POLICE ET AU BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL	9
AU MINISTÈRE DE LA PAIX	10
AUX NATIONS UNIES, À L'UNION AFRICAINE ET À L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)	10
À L'UNION EUROPÉENNE, AUX ÉTATS-UNIS, AU ROYAUME-UNI, AU CANADA, À LA CHINE, AU KENYA ET À L'AFRIQUE DU SUD	11

# 1. SYNTHÈSE

---

Les réformes politiques que le gouvernement actuel éthiopien a engagées en 2018 ont offert au pays une occasion de rompre avec son bilan déplorable en matière de droits humains, marqué par des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements ainsi que des disparitions forcées, entre autres graves violations des droits humains.

Parmi les réformes, il y a notamment eu la libération de milliers de personnes qui étaient détenues pour des raisons politiques, ce qui a permis à des opposants politiques de rentrer d'exil et à leurs partis politiques de se faire enregistrer dans le pays. Des lois répressives, telles que la Loi sur les sociétés et les associations caritatives et la Loi relative à la lutte contre le terrorisme, ont également été abrogées. Ces législations avaient été utilisées depuis 2009 par des gouvernements précédents afin d'étouffer les médias locaux, la société civile et les partis politiques de l'opposition.

Des premières mesures ont été prises pour améliorer la situation en matière de droits humains dans le pays, mais le fait que d'anciennes pratiques de violences continuent d'être perpétrées par les forces de sécurité risque d'entraver la réalisation de progrès durables.

Amnesty International a mené des recherches sur les violences intercommunautaires qui ont eu lieu en Éthiopie dans les régions Amhara et Oromia en 2019. L'organisation a établi que des membres issus des Forces éthiopiennes de défense, des forces spéciales de la police régionale, de l'administration locale, des milices composées de jeunes en armes qui étaient alliées et des groupes d'autodéfense avaient commis de graves violations de droits humains dans certaines parties des régions Oromia et Amhara. Il s'agit des zones de Guji-Est et de Guji-Ouest en Oromia et des zones Gondar-Ouest et Gondar-Centre en Amhara.

Les chercheurs d'Amnesty International ont établi que les forces de sécurité déployées dans les deux zones de Guji en Oromia avaient commis des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et des placements en détention arbitraires, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, des expulsions forcées et des destructions de biens. Dans la région Amhara, ils ont découvert des éléments attestant que des unités spéciales de police régionales et des milices de l'administration locale avaient été complices des violences qui ont eu lieu entre les communautés Amhara et Kimant dans les zones de Gondar-Ouest et Gondar-Centre.

La période qui a suivi la mise en place de réformes en matière de droits humains par le gouvernement du Premier ministre Abiy Ahmed a été entrecoupée de tensions politiques et ethniques qui sont à l'origine d'insurrections de militaires et de violences intercommunautaires dans les régions Amhara, Oromia, Harar, Dirédaoua, Benshangui et dans la région des Nations, nationalités et peuples du Sud. Un groupe armé se faisant appeler Armée de libération oromo (Oromo Liberation Army - OLA) a mené des attaques armées dans l'ouest et le sud de la région Oromia. Ce groupe armé est une faction dissidente de la branche militaire du Front de libération oromo (Oromo Liberation Front - OLF). Le OLF est un parti politique d'opposition qui avait mené une lutte armée depuis l'étranger jusqu'à son retour dans le pays en septembre 2018. Depuis lors, il fait avancer son programme politique de façon pacifique.

Face à la violence armée, le gouvernement a lancé une offensive répressive en janvier 2019 contre l'OLA en mettant en place des postes de commandement. Il s'agit d'organes de sécurité qui coordonnent régulièrement les opérations des forces de sécurité régionales et fédérales. Le gouvernement a aussi eu recours à des postes de commandement de sécurité pour faire face aux conflits intercommunautaires en Amhara, Harar et dans la région des Nations, nationalités et peuples du Sud.

Les chercheurs d'Amnesty International se sont entretenus avec plus de 80 personnes dans la capitale Addis-Abeba et à Gondar, Aykel, Ayimba, Weleqa et Hawassa. Ils ont essentiellement rencontré des victimes de violations des droits humains et/ou des témoins directs de ces actes, dont 21 femmes. Parmi les témoins figuraient des agriculteurs/éleveurs, des commerçants, des étudiants, des fonctionnaires, des opposants politiques et des enseignants. Les chercheurs d'Amnesty International ont également rencontré le

responsable de la section de la Croix-Rouge éthiopienne de Gondar et le responsable du département de la paix et de la sécurité de la zone de Gondar-Centre. De plus, ils ont analysé différents documents, de nouveaux rapports, des photos de victimes et des images satellitaires.

Amnesty International a tenté d'obtenir des réactions sur les conclusions obtenues aux différents stades de sa recherche de la part du ministère de la Paix, du ministère chargé de la Défense, du parquet fédéral, de la Commission fédérale de la police, du bureau régional chargé des affaires administratives et sécuritaires de la région Oromia, de la Commission de la police de l'Oromia, du bureau chargé de la sécurité de l'Amhara et de la Commission de la police de l'Amhara. L'organisation les a sollicités par courriel, lettre, téléphone ou lors de réunions en face à face. Toutefois cela est resté sans réponse. Seul le bureau chargé de la sécurité de l'Amhara a répondu à la demande de commentaires et a fourni des réponses. Amnesty International le remercie pour les réponses apportées.

La recherche d'Amnesty International a apporté des preuves qu'au moins 39 personnes ont fait l'objet d'exécutions extrajudiciaires depuis janvier 2019 dans le district Goro Dola de la zone Guji-Est et dans le district Dugda Dawa de la zone Guji-Ouest en Oromia. Quatre des victimes d'exécutions extrajudiciaires dans le district de Goro Dola étaient apparentées entre elles. Des membres de leurs familles ont aussi été la cible d'arrestations arbitraires et de placements en détention. À Goro Dola, les Forces éthiopiennes de défense ont exécuté de manière extrajudiciaire Abdullahi Golu Halalkie, Bodisha Chuluqe, Qanqe Utura et Dedecha Mi'esa Halalkie. Ces quatre personnes étaient apparentées. Abdullahi Golu Halalkie, Dedecha Mi'esa Halalkie et Qanqe Utura ont été retrouvés morts au petit matin après avoir été sortis de leurs cellules par des soldats des Forces de défense pendant la nuit.

Le poste de commandement dans les deux zones de Guji a procédé à de nombreuses arrestations arbitraires et à des placements en détention de personnes soupçonnées de soutenir les groupes OLA et OLF. Pendant que certaines d'entre elles étaient soumises à des arrestations répétées, des milliers d'autres ont été l'objet de détention prolongée dans des postes de police locaux des zones de Guji-Est et de Guji-Ouest. Les postes de commandement ont organisé l'acheminement de milliers de personnes détenues dans toute la région Oromia vers le camp d'entraînement militaire de Tolay où elles ont été contraintes de suivre une formation obligatoire sur l'État de droit, le constitutionnalisme et l'histoire de la lutte des Oromos. Outre la formation, les personnes détenues devaient faire des déclarations où elles s'accusaient elles-mêmes au cours de séances de groupe. Celles qui refusaient de passer aux aveux étaient transférées à l'école de formation de la police de Sanqale en Oromia (Sanqale Oromia Police College), où au moins 2000 personnes ont été incarcérées pendant des mois. Les conditions de détention à Sanqale avaient un caractère particulièrement répressif en raison du manque de nourriture et de literie ainsi que de l'utilisation de la torture et d'autres mauvais traitements. Les personnes détenues étaient enfermées toute la journée, mis à part le matin et la fin de journée où elles étaient autorisées à sortir de leurs cellules pendant dix minutes.

Dans les localités rurales du district de Goro Dola, les personnes issues des communautés semi-pastorales ont été expulsées de force dans le cadre de la stratégie de maintien de l'ordre déployée par le poste de commandement. Les expulsions forcées et la réinstallation de ces populations ont affecté leur mode de vie traditionnel et compromis leurs moyens de subsistance. En outre, les Forces éthiopiennes de défense, la police de Oromia et des membres de l'administration et des milices locales ont détruit et incendié des habitations, des fermes et des commerces appartenant à des personnes soupçonnées d'être sympathisantes ou membres de l'OLA dans les zones de Guji-Est et de Guji-Ouest.

Dans la région Amhara, au moins 150 personnes ont été tuées au cours de violences intercommunautaires en janvier 2019. Lors d'une attaque d'un quartier kimant à Metema, une ville frontalière dans la zone de Gondar-Ouest, au moins 58 personnes appartenant à la communauté Kimant ont été tuées en 24 heures les 10 et 11 janvier 2019. Parmi les personnes tuées le 11 janvier figurent trois frères – Seyoum Tedege, Melkamu Tedege et Eyayu Tedege – ainsi que leur cousin Muluken Abebe. Des membres de la milice locale et des représentants de l'administration ont mené des attaques dans le quartier des Kimants avec l'aide de groupes d'autodéfense, appelés fanno, composés de jeunes Amharas. Les assaillants étaient armés de fusils, de grenades et de pierres et ont incendié des maisons. Les soldats des Forces éthiopiennes de défense stationnés dans la ville n'ont pas bougé pour empêcher les actes de violence malgré des appels à l'aide répétés, apparemment parce qu'ils n'en avaient pas reçu l'ordre.

Les violences intercommunautaires ont aussi touché les districts voisins de Chilga, Quara et Gondar et ses villes environnantes, faisant des centaines de morts et provoquant le déplacement de milliers de personnes issues de chaque communauté. À Azazo, une ville au nord de Gondar, quatre membres d'une même famille, dont un enfant, ont été brûlés vif le 29 septembre 2019, à titre de représailles après qu'un jeune Amhara a été tué dans le district de Chilga, une zone dominée par les Kimants.

Les jours suivants, d'autres habitants Kimants ont été attaqués dans la zone puis cela s'est propagé dans la ville de Gondar. Selon des données du département chargé de la sécurité du gouvernement dans la zone Gondar-Centre, au moins 46 personnes ont été tuées dans des attaques intercommunautaires qui ont débuté fin septembre et qui se sont poursuivies jusqu'à mi-octobre 2019. Les forces de sécurité, surtout la police régionale et la milice locale, n'ont pas voulu enrayer la violence dans la ville de Gondar et ses environs, alors que le groupe d'autodéfense fannoo allait de maison en maison pour attaquer les Kimants.

Les attaques et les représailles ont conduit au déplacement à l'intérieur du pays de milliers d'Amharas et de Kimants vers la ville de Gondar, Weleqa, Chilga et Ayimba. Les personnes déplacées ont été victimes de plusieurs violations des droits humains, notamment la privation d'aide humanitaire visant à les contraindre à revenir dans leur lieu d'origine, le retour forcé et l'absence de services de base (éducation, santé et abri convenable). Une mère célibataire qui avait fui le district de Quara en janvier 2019 a déclaré à Amnesty International que ses enfants manquaient l'école pour faire de menus travaux pour d'autres familles en échange des restes de nourriture.

Le climat politique, avec notamment les affrontements et les violences intercommunautaires, était crispé avec l'approche des élections générales prévues pour août 2020, jusqu'à ce que les élections soient reportées sine die par la commission électorale éthiopienne en raison de la menace du COVID-19. L'annonce de l'annulation de ces élections a accru les tensions politiques dans le pays. En effet, il existe une incertitude par rapport à la date des prochaines élections. De plus, les mandats de l'actuel pouvoir législatif et exécutif régional et fédéral se terminent en octobre 2020. Tout cela alimente des désaccords entre les partis politiques sur les stratégies à adopter pour éviter une éventuelle crise constitutionnelle.

Compte tenu de ce qui précède, Amnesty International recommande au gouvernement éthiopien de prendre des mesures spéciales pour faire en sorte que les forces de sécurité cessent de commettre des violations des droits humains. Amnesty International demande au gouvernement d'enjoindre sans délai aux forces de sécurité de cesser de procéder à des exécutions extrajudiciaires, à des arrestations et des détentions arbitraires, à des expulsions forcées et à la destruction de biens appartenant aux personnes soupçonnées de soutenir des partis politiques d'opposition ou des groupes armés. Le gouvernement doit également mettre un terme à la culture de l'impunité des forces de sécurité éthiopiennes en démobilisant les unités qui ont été complices de violences intercommunautaires et de violations des droits humains. Nous demandons en outre au gouvernement de mener des enquêtes indépendantes, impartiales, exhaustives et crédibles sur les violations des droits humains commises par ces unités. Lorsqu'il existe des preuves suffisantes, les autorités doivent veiller à l'ouverture de poursuites judiciaires contre les personnes raisonnablement soupçonnées d'avoir commis des crimes en vertu du droit international et d'autres violations graves des droits humains.

# 2. CONCLUSION

---

Nos recherches font état des graves violations des droits humains commises par des membres des forces de sécurité - des militaires des Forces éthiopiennes de défense, des policiers de la région Oromia et des membres de milices locales. Ces forces ont été déployées dans le cadre des dispositions prises par le poste de commandement pour faire face au groupe armé de l'Armée de libération oromo qui s'est séparé de la branche militaire du Front de libération Oromo.

Nous avons également montré que les forces de sécurité dans la région Amhara avaient été complices, soit en raison de leur participation active à la violence intercommunautaire, soit à cause de leur incapacité à protéger les communautés contre la violence perpétrée par d'autres communautés. Les services de sécurité n'ont pas non plus pris de mesures raisonnables pour prévenir la violence intercommunautaire dans la zone de Gondar-Ouest. Le conflit entre les communautés Amhara et Kimant couvait visiblement depuis des mois avant que la grande flambée de violence n'éclate en janvier et septembre 2019, respectivement à Metema et à Gondar. En effet, il y avait eu des actes de violence mineure. De même, des brochures et des prospectus appelant les Kimants à quitter la région avaient été distribués.

Le rapport a recueilli des informations sur l'exécution extrajudiciaire de 39 personnes dans le district de Goro Dola, dans la zone de Guji-Est, et dans le district de Dugda Dawa, dans la zone de Guji-Ouest. Parmi celles-ci, Amnesty International a établi que les forces de sécurité ont exécuté de manière extrajudiciaire au moins 25 personnes de janvier à décembre 2019. Dans la région Amhara, au moins 130 personnes ont été tuées dans le cadre de conflits intercommunautaires dans lesquelles les forces de sécurité étaient complices.

Dans les zones de Gondar-Centre et de Gondar-Ouest de la région Amhara, les forces de sécurité régionales ont été complices dans de nombreux cas des violences entre les communautés Amhara et Kimant de septembre 2018 à octobre 2019. Si les *fannos*, un groupe armé d'autodéfense de jeunes Amharas, ont été au cœur des attaques contre les Kimants, des membres de la force spéciale de la police régionale et les milices *kebelé* ont aussi joué un rôle actif dans les violences visant les Kimants.

En Oromia, des milliers de personnes soupçonnées de soutenir l'OLA et les partis politiques d'opposition ont été arrêtées de manière arbitraire et placées en détention par les milices *kebelé*, la police de la région Oromia et les Forces éthiopiennes de défense. En l'absence d'accusations pénales retenues contre un grand nombre d'anciennes personnes détenues, les forces de sécurité leur ont dit qu'elles étaient soupçonnées de soutenir, de partager des informations avec l'OLA et de ravitailler le groupe armé. Les personnes soupçonnées ont été maintenues en détention dans des commissariats de police locaux pendant plus de cinq mois en moyenne sans inculpation, tandis que des milliers d'entre elles ont été conduites vers des lieux de détention non officiels tels que le camp d'entraînement militaire de Tolay et l'école de police de Sanqale en Oromia. Les personnes détenues n'ont pas été autorisées à avoir accès à un avocat, aux tribunaux, à leurs familles ou à toute autre personne en dehors des lieux de détention. Au moins 10 000 personnes ont été incarcérées à Tolay au cours de la vague d'arrestations qui a débuté en janvier 2019.

Les personnes incarcérées dans des commissariats de police et dans l'école de police de Sanqale ont été détenues dans des conditions très dures, se caractérisant notamment par le manque de nourriture, de literie et d'activités en extérieur. Au poste de police de Harqelo, les enfants étaient détenus dans les mêmes salles de prison que les adultes. Les postes de commandement en Oromia ont rassemblé à Tolay des milliers de personnes détenues provenant de divers endroits et les ont contraintes à suivre une formation de réhabilitation. En outre, les formateurs les ont forcées à s'incriminer elles-mêmes. Il y a également eu des cas de torture et d'autres mauvais traitements infligés aux détenu-e-s, qui ont notamment été victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Deux femmes interrogées ont déclaré avoir subi des violences sexuelles en détention.

Dans les *kebelés* ruraux des zones de Guji-Est et de Guji-Ouest, les forces de sécurité sous les ordres du poste de commandement ont procédé à des expulsions forcées et à la destruction de biens dans le cadre de la stratégie déployée de maintien de l'ordre. Les soldats des Forces éthiopiennes de défense et les fonctionnaires locaux n'ont pas consulté les habitants et ne les ont pas avertis avant de procéder aux expulsions.

Les personnes déplacées suite aux conflits intercommunautaires, tant les Amharas que les Kimants, se sont heurtées à de multiples défis en raison des difficultés à gagner sa vie dans les petites villes où elles se sont

temporairement installées, et du manque de soutien du gouvernement. Elles se sont plaintes de l'insuffisance et de l'irrégularité de l'aide humanitaire. Elles ont également déploré la suspension de l'aide du gouvernement, moyen que ce dernier a utilisé pour contraindre les personnes déplacées à retourner dans leurs villages. Or, elles estiment qu'il est encore dangereux d'y revenir compte tenu des menaces de violence intercommunautaire.



# 3. RECOMMANDATIONS

Au vu de ces conclusions, Amnesty International craint que les violations des droits humains et les atteintes aux droits humains ne s'intensifient lors de l'élection générale à venir - une élection qui promet d'être très disputée après le retour des partis politiques d'opposition en exil, à la suite de l'ouverture de l'espace politique dans le pays depuis 2018. Le gouvernement doit prendre des mesures spéciales pour s'assurer que les forces de sécurité cessent de prendre parti dans les contestations politiques et intercommunautaires et arrêtent de commettre des violations.

En conséquence, Amnesty International présente des recommandations urgentes au gouvernement éthiopien qui doit agir sans délai à l'approche des prochaines élections générales.

## AU PREMIER MINISTRE D'ÉTHIOPIE

- Ordonner publiquement aux forces de sécurité de cesser immédiatement de procéder à des exécutions extrajudiciaires, à des arrestations et des détentions massives, à des expulsions forcées et à la destruction de biens pendant les opérations de maintien de l'ordre dans les zones de Guji-Est et Giji-Ouest ;
- Rédiger et publier, conformément aux normes du droit international relatif aux droits humains, le mandat et les règles d'engagement des forces de sécurité déployées pour gérer les menaces à la sécurité, y compris la violence armée et les attaques intercommunautaires dans différentes parties du pays ;
- Établir sans délai un organe de supervision du secteur de la sécurité qui soit efficace, crédible, civil et indépendant, et qui ait également un mandat sur les opérations de maintien de l'ordre des Forces éthiopiennes de défense ;
- Inviter les mécanismes spéciaux des Nations unies relatifs aux droits humains, notamment le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, à effectuer une visite dans le pays.

## AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Démobiliser les unités des forces de sécurité qui ont été directement impliquées dans des violences intercommunautaires et mener des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies, efficaces et crédibles sur les violations des droits humains commises par ces unités ; et, lorsqu'il existe des preuves suffisantes, veiller à ce que les personnes raisonnablement soupçonnées d'avoir commis des crimes au regard du droit international et d'autres violations graves des droits humains soient poursuivies.

## AU MINISTÈRE DE LA PAIX, À LA COMMISSION FÉDÉRALE DE LA POLICE ET AU BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL

- Mener des enquêtes et engager des poursuites concernant les chefs et les membres des groupes d'autodéfense présumés responsables d'homicides illégaux, de blessures corporelles et du déplacement de personnes ;
- Mener des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies et crédibles sur les allégations de viol et de violence sexuelle par les forces de sécurité déployées sous les ordres du poste de commandement dans les zones de Guji-Est et de Guji-Ouest en Oromia ;
- Mener des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies, efficaces et crédibles sur les homicides et les enlèvements commis par l'OLA, en particulier en Oromia ;
- Mener des enquêtes et engager des poursuites concernant les personnes soupçonnées d'avoir incité, coordonné et perpétré des violences entre les communautés dans les districts de Metema, Quara et

de Tegede qui ont eu lieu en janvier 2019 ; et à Azezo, Gondar, Weleqa/Arbaba et Chilga en septembre et octobre 2019 ;

- Fournir une formation efficace à toutes les forces de sécurité, y compris les membres des Forces éthiopiennes de défense, de la force spéciale de la police régionale et des milices *kebelé*, sur le maintien de l'ordre axé sur le respect des droits humains ;
- Publier régulièrement les mesures prises par le gouvernement pour enquêter sur les cas d'homicides illégaux, y compris les exécutions extrajudiciaires, les viols, la torture et autres formes de mauvais traitements, et pour engager des poursuites contre les responsables présumés de ces actes ;
- Permettre et faciliter le retour des victimes d'expulsions forcées sur leurs terres et dans leurs domiciles ;
- Enquêter sur tous les cas de violations des droits humains en détention, de viol et d'agression sexuelle et poursuivre les responsables présumés de ces actes ;
- Mener des enquêtes indépendantes, impartiales, approfondies et crédibles sur le rôle des membres des forces de sécurité - les Forces éthiopiennes de défense, la police fédérale, la police régionale en Amhara, et l'administration et les milices locales - dans les violences entre les communautés Amharas et Kimants.

## AU MINISTÈRE DE LA PAIX

- Fournir des services humanitaires d'urgence ou faciliter sa fourniture, comme la nourriture, les articles non alimentaires, la protection, l'hygiène et l'assainissement aux communautés expulsées de force par les forces de sécurité et dans le cadre des violences intercommunautaires ;
- Fournir sans délai une indemnisation adéquate aux familles affectées par la destruction et l'incendie de leurs biens, la perte de leurs moyens de subsistance, de leurs fermes et de leur bétail ;
- Fournir une aide humanitaire prévisible et adéquate, ou faciliter sa fourniture, à toutes les personnes déplacées dans la région Amhara ;
- Réviser les initiatives actuelles relatives à la justice de transition afin de garantir l'obligation de rendre des comptes de façon inclusive, transparente et équitable pour traiter les crimes de droit international commis dans le pays, conformément aux Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire des Nations unies (Principes Van Boven-Bassiouni) et à la politique africaine de justice de transition ;
- Veiller à ce que le retour des personnes déplacées se fasse de façon volontaire et en toute sécurité et dignité ;
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies à court et à long terme pour résoudre les causes profondes des violences intercommunautaires dans le pays.

## AUX NATIONS UNIES, À L'UNION AFRICAINE ET À L'AUTORITÉ INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IGAD)

- Encourager le gouvernement éthiopien à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, en accordant une priorité particulière aux recommandations urgentes avant les élections d'août 2020 ;
- Soutenir la Commission éthiopienne des droits humains, les organisations locales de défense des droits humains et la société civile pour qu'elles enquêtent sur les violations des droits humains en Éthiopie et les signalent ;
- Encourager les mécanismes relatifs aux droits humains concernés à surveiller et à évaluer la situation des droits humains pendant la période qui précède ou suit les élections, y compris le jour du scrutin ;
- Appuyer des stratégies durables de prévision, de prévention et de résolution des conflits ; et

- Encourager et soutenir des procédures de justice inclusives, transparentes et équitables pour faire face aux séquelles des violations des droits humains commises dans le passé, conformément aux principes de Van Boven-Bassiouni et à la politique de justice de transition africaine.

## **À L'UNION EUROPÉENNE, AUX ÉTATS-UNIS, AU ROYAUME-UNI, AU CANADA, À LA CHINE, AU KENYA ET À L'AFRIQUE DU SUD**

- Encourager le gouvernement éthiopien à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, en accordant une priorité particulière aux recommandations urgentes avant les élections d'août 2020 ;
- Fournir un soutien technique pour la formation de la police civile ;
- Accorder un soutien technique et monétaire accru pour répondre aux besoins humanitaires urgents des personnes déplacées dans le pays ;
- Soutenir des stratégies durables de prévision, de prévention et de résolution des conflits ;
- Encourager et soutenir des procédures de justice inclusives, transparentes et équitables pour faire face aux violations commises dans le passé, conformément aux principes de Van Boven-Bassiouni et à la politique de justice de transition africaine ;
- S'engager à soutenir et faciliter de façon urgente le renforcement des capacités des membres des forces de sécurité afin qu'ils respectent, protègent et défendent les droits humains ; et
- Renforcer le soutien technique et financier destiné à la société civile locale, aux médias et aux défenseurs des droits humains afin qu'ils protègent et défendent les droits humains dans le pays par le travail de suivi, le recueil d'informations, la publication de documents, l'action de sensibilisation et le travail de campagne.

**AMNESTY INTERNATIONAL  
EST UN MOUVEMENT  
MONDIAL DE DÉFENSE DES  
DROITS HUMAINS.  
LORSQU'UNE INJUSTICE  
TOUCHE UNE PERSONNE,  
NOUS SOMMES ÉGALEMENT  
CONCERNÉS.**

#### NOUS CONTACTER



[info@amnesty.org](mailto:info@amnesty.org)



+44 (0)20 7413 5500

#### PRENEZ PART A LA CONVERSATION



[www.facebook.com/AmnestyGlobal](http://www.facebook.com/AmnestyGlobal)



[@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty)

# ÉTHIOPIE. AU-DELÀ DU MAINTIEN DE L'ORDRE

## LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES RÉGIONS AMHARA ET OROMIA - EXTRAITS

Les réformes politiques que le gouvernement actuel éthiopien a engagées en 2018 ont offert au pays une occasion de rompre avec son bilan déplorable en matière de droits humains, marqué par des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements ainsi que des disparitions forcées, entre autres graves violations des droits humains. Des premières mesures ont été prises pour améliorer la situation en matière de droits humains dans le pays, mais le fait que d'anciennes pratiques de violences continuent d'être perpétrées par les forces de sécurité risque d'entraver la réalisation de progrès durables.

Amnesty International a mené des recherches sur les violences intercommunautaires qui ont eu lieu en Éthiopie dans les régions Amhara et Oromia en 2019. L'organisation a établi que des membres issus des Forces éthiopiennes de défense, des forces spéciales de la police régionale, de l'administration locale, des milices de jeunes en armes qui étaient alliées et des groupes d'autodéfense avaient commis de graves violations de droits humains dans certaines parties des régions Oromia et Amhara.